

Du vingt quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean, Joseph, Angélin, Gatti

âgé de vingt deux ans, né à Eoulen département de la Var le deux sept du mois de Mars domicilié à neuf cent cinquante-neuf profession de Boulangier

à La Gard département de la Var fils majeur de André, Gatti né à Orgueil département de la Gard profession de Cultivateur domicilié à La Gard département de la Var

et de Lucie, Roman née à Alpandrou département de la Haie son épouse, domiciliée à La Gard (Var) Le père et la mère ici présents et consentants d'une part.

Et de Marie, Jeanne, Françoise, Swaldi

âgée de vingt ans, née à Eoulen département de la Var le deux du mois de Avril mil huit cent soixante-un profession de Journalière domiciliée à La Gard département de la Var fille mineure de Jean, Laurent, Swaldi né à Cavator département de la Haie profession de Cultivateur domicilié à La Gard département de la Var et de Françoise, Swaldi née à Cavator département de la Haie, son épouse, domiciliée à La Gard (Var) Le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite par nous sans opposition, le deuxième septembre mil huit cent quatre-vingt-un, demeurée affichée pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'absence de l'acte de naissance du futur époux.
3° Vu l'absence de l'acte de naissance de la future épouse.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage; à la date du _____ du mois de _____ mil huit cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Mari, Jeanne, Françoise, Swaldi et l'autre Jean, Joseph, Angélin, Gatti

Le tout en présence de Audiffren, Nizac domicilié à La Gard département de la Var âgé de vingt six ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié du futur

De Fouque, Jean Baptiste domicilié à La Swaldi département de la Var âgé de vingt trois ans, profession de Mercenaire, non parent ni allié du futur

De Jaquet, Jean domicilié à La Gard département de la Var âgé de vingt cinq ans, profession de Relieur, non parent ni allié du futur

Et de Reyrol, François domicilié à La Gard département de la Var âgé de deux sept ans, profession de Couffeur, non parent ni allié du futur

Après quoi, Moi, Jean, Joseph, Reynaud, adjoint delégué par Monsieur Mair de La Gard

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, et les quatre témoins seulement; Les futurs et moi du futur et de la futur ont déclaré n'h savoir de ce futur par nous requis

Y. Approuvant dix-sept mois rayés nuls _____

Gatti longe Audiffren
Fouque Jaquet Reyrol Reyraud

N° 14
Gatti
et
Swaldi